



**UNION
DES ANCIENS
ETUDIANTS
DE L'ULB**

Aux membres effectifs en ordre de cotisation
de l'Union des Anciens Etudiants Asbl

Par courrier électronique

Ixelles, jeudi 26 avril 2022

Chères et chers membres effectives et effectifs,

L'Assemblée Générale **extraordinaire** de l'Union des Anciens Étudiants de l'ULB se tiendra **le mercredi 29 juin 2022 à 19h30**. Elle se déroulera dans **l'auditoire Lameere** (S.UB2.252A) sur le Campus du Solbosh à Ixelles.

L'ordre du jour est arrêté comme suit :

- Approbation du P.V. de l'A.G. ordinaire du 23 juin 2021 ;
- Allocution de la Présidente ;
- Présentation du rapport d'activités 2021 ;
- Présentation des comptes¹ de l'exercice 2021 ;
- Rapport des vérificateurs aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2021 ;
- Décharge aux administrateurs ;
- Décharge des vérificateurs aux comptes ;
- Approbation du Budget de l'exercice 2022 ;
- Fixation de la cotisation pour l'exercice 2023 ;
- Désignation des vérificateurs aux comptes ;
- Adaptation des statuts au nouveau code des sociétés et des associations ;
- Désignation des membres du Bureau de dépouillement ;
- Élections statutaires^{2,3,4} ;
- Divers et communications.

En espérant vous pourrez y assister, nous vous assurons, Chères et Chers membres effectives et effectifs, de nos salutations les plus libre-exaministes.

David ZYLBERBERG
Secrétaire Général

Valérie LEMAIGRE
Présidente

¹ Les comptes de l'exercice 2021 seront tenus à la disposition des membres, au siège social de l'UAE, pendant les 15 jours qui précèdent la date de l'Assemblée Générale.

² En vertu de l'article 25 des statuts, les postes à pourvoir sont : Président, deux Vice-Présidents, Secrétaire Général, Trésorier, Délégué à l'assemblée plénière de l'ULB et suppléant, Administrateurs à titre individuel, Représentant des Sections étrangères.

³ En vertu de l'article 32 des statuts, les candidatures doivent être adressées, par écrit ou par courrier électronique, au Président ou au Secrétaire Général au plus tard le 31 mai 2022.

⁴ Afin de se conformer à la législation afférente aux ASBL, les élections se dérouleront exclusivement le jour de l'Assemblée Générale.